

## Journées du patrimoine : le programme complet

Page 21



Photo L'Alsace/Hervé KIELWASSER

## Les caves Jean Geiler et Les Faïtières fusionnent

Page 34

# GUEBWILLER ALSACE

| www.lalsace.fr |

Samedi 10 septembre 2022

| 1,60 € |

**LeCLUB | ALSACE**  
**Votre fidélité récompensée**  
 Connectez-vous sur [lalsace.fr/leclub](http://lalsace.fr/leclub) et bénéficiez de nombreux avantages exclusifs

DES AVANTAGES RÉGULIERS  
 DES VALEURS RÉGIONALES  
 DES HISTOIRES D'ARCHIVES

382710560

# Le Royaume-Uni démuni sans sa Reine

En Alsace comme ailleurs, le décès, jeudi, d'Elizabeth II suscite une énorme émotion chez les Britanniques. / POUR MIEUX COMPRENDRE EN PAGES 3 ET 4 / NOTRE DOSSIER RÉGIONAL EN PAGE 36

## Stocamine a pris feu il y a vingt ans

Le 10 septembre 2002, l'auto-inflammation de produits phytosanitaires provoquait un incendie en fond de mine à Wittelsheim. Cela a marqué la fin de l'aventure Stocamine et de l'extraction de la potasse en Alsace, entamée en 1910. / PAGE 40

L'incendie survenu le 10 septembre 2002 est dû à l'autocombustion par fermentation de déchets phytosanitaires provenant d'un incendie de l'entreprise Solupack. Archives L'Alsace/Sergé RÉALINI

Avec ce journal, votre supplément TV Magazine

### HOCKEY SUR GLACE

#### Belle entrée en matière pour les Scorpions



Les Scorpions ont très vite pris le dessus sur Briançon hier soir. Photo L'Alsace/Darek SZUSTER

Les Scorpions de Mulhouse ont idéalement lancé leur saison ce vendredi soir à la patinoire de l'Illberg. Après une intersaison mouvementée, ils ont nettement pris la mesure de Briançon, balayé 5-1.

Page 14

### HANDBALL

#### Sélestat s'incline d'un rien face à Dunkerque



Toke Schröder s'est surpassé pour garder son équipe dans la partie. Photo DNA/Franck DELHOMME

Pour son retour parmi l'élite cinq ans après, Sélestat a livré une formidable bataille hier soir face à Dunkerque, ne s'inclinant que d'un petit but (28-29). C'est de très bon augure pour la suite du championnat.

Page 13

### AUTOMOBILE

#### Sébastien Loeb en tête du Rallye de l'Acropole

Page 15

**ATLAS Home**

SÉJOURS | SALON  
 CUISINE | DRESSING  
 LITERIE | DÉCO

KINGERSHEIM - SÉLESTAT

**GRAND DESTOCKAGE**

20 JOURS EXCEPTIONNELS 10-30 SEPTEMBRE 2022

LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE, UN MÉDIA AU CŒUR DES FOYERS

Dès 6h, mise en ligne des infos du jour sur le site et l'appli.  
 Avant 7h, le journal est livré à domicile à nos abonnés.

EBRA  
 DNS  
 ALSACE  
 Des solutions de communication à 360°

ENVIRONNEMENT

# Il y a vingt ans, Stocamine faisait long feu à Wittelsheim

**Le 10 septembre 2002, l'auto-inflammation de produits phytosanitaires provoquait un incendie en fond de mine à Wittelsheim. L'activité de stockage de produits ultimes de l'entreprise Stocamine a pris fin ce jour-là, en même temps que l'exploitation de la potasse en Alsace.**

Le 10 septembre 2002, un peu après 4 h 15 du matin, le téléphone sonne chez Jean-Claude Lostuzzo. Le délégué mineur des MDPA (Mines de potasse d'Alsace) se doute que la journée ne sera pas des plus agréables. Il n'imagine cependant pas qu'elle marque la fin de l'aventure Stocamine – et par là même rien moins que celle de l'exploitation de la potasse en Alsace, entamée en 1910.

## Les nauséabonds déchets Solupack

« On me dit alors qu'il y a de la fumée au fond de la mine », raconte Jean-Claude Lostuzzo. « Je me rend sur le carreau peu après 4 h 30. Je demande au poste de nuit de faire remonter au jour les gars qui sont en bas et de faire attendre l'équipe du matin qui devait descendre. Je me souviens leur avoir dit : "Tant que je ne suis pas remonté pour vous rendre compte, personne ne bouge, personne ne descend. Même si le président de la République vous le demande, vous restez là !" Le délégué mineur avait ce pouvoir. »

Jean-Claude Lostuzzo descend donc avec le chef de fond. « On sentait de la fumée, mais on ne la trouvait pas. J'ai dit : "Je vais voir à Stocamine." C'était deux entités distinctes, mais j'avais le droit d'y



L'incendie survenu le 10 septembre 2002 est dû à l'auto-combustion par fermentation de déchets phytosanitaires provenant d'un incendie de l'entreprise Solupack. Archives L'Alsace/Serge REALINI

aller, encore une fois comme délégué mineur. On ne voyait rien au loin. C'est après avoir utilisé une pa-

lette pour avoir de la hauteur que nous avons aperçu des flammes dans le bloc 15 », rapporte Jean-

## Un précédent en 2001

L'odeur nauséabonde et le liquide qui s'échappaient des colis de déchets Solupack, fin août et début septembre 2002, ont interpellé le personnel de Stocamine. Ce dernier a alerté la direction de l'entreprise, qui n'a pas réagi. « En juillet 2001, des produits non autorisés avaient été descendus, notamment du pyralène », se souvient Jean-Claude Lostuzzo, qui avait alors demandé aux mineurs des MDPA de remonter immédiatement. Le délégué mineur avait informé la direction de Stocamine que personne ne redescendrait tant que ces déchets ne seraient pas remontés.

« Nous avons interpellé la direction, effectué les signalements nécessaires, notamment à la Drir (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), mais la direction de l'entreprise n'a pas bougé et les services de l'État ont réagi trop tard », regrette Jean-Pierre Hecht, à l'époque délégué syndical de Stocamine. « L'alerte est malheureusement restée cantonnée à Stocamine et n'a pas été transmise aux MDPA », déplore Francis Hamerla, actuel délégué mineur. L'histoire aurait pu être différente.



Des produits non autorisés avaient été stockés en 2001 avant d'être finalement remontés. Archives L'Alsace

Claude Lostuzzo.

Cet incendie a été provoqué par l'auto-combustion, à la suite d'un processus de fermentation de déchets provenant de l'incendie de l'entreprise Solupack. Ces derniers dégagnaient une odeur pestilentielle lorsqu'ils ont été mis en stockage à partir de la deuxième quinzaine de mois d'août 2002.

## Désaccord entre pompiers et mineurs

Selon le rapport de la mission d'information parlementaire, présidée par le député bas-rhinois Vincent

Thiebaut en 2018, ces déchets étaient constitués de résidus d'engrais, notamment d'origine organique et minérale. « Ils avaient été refusés par plusieurs entreprises spécialisées dans le stockage des déchets en raison de la présence d'amiante, notamment par la société Sèche Environnement. Stocamine a alors été contactée et une fiche d'identification des déchets lui a été transmise par Sèche Environnement. Celle-ci ne présentait aucune information sur le caractère ultime des déchets, ni sur leurs caractéristiques physiques et compositions chimiques, ou sur les réactions qu'ils

pourraient entraîner », note la mission d'information parlementaire.

Alors que les équipes d'intervention des MDPA proposent la pose de barrages pour étouffer l'incendie, le service départemental d'incendie et de secours (Sdis) du Haut-Rhin décide, dans la matinée, de tenter d'éteindre le feu par aspersion d'eau. Quatre équipes de six pompiers-mineurs, équipés d'appareils respiratoires, se relaient au fond pour éteindre le feu, assistés de 25 pompiers en surface.

« Le lieutenant-colonel du Sdis a voulu envoyer les pompiers combattre le feu avec des lances alors qu'il était nécessaire de ramper sur les colis pour atteindre les flammes », résume Alain Rollet, par la suite liquidateur de Stocamine mais, en 2002, directeur général des Houillères de Lorraine. C'est à ce titre qu'il a été appelé par le préfet de la zone de défense Est pour envoyer dans le Haut-Rhin le détachement de secours minier Dicamine, composé de dix pompiers spécialisés et de dix sauveteurs des Houillères du Bassin de Lorraine.

## Éteint au bout de deux mois

Finalment, dans la nuit du 10 au 11 septembre, trois barrages sont érigés pour étouffer le feu en le privant d'oxygène, avant injection d'azote par la suite et surveillance par caméras thermiques. Il faudra deux mois pour totalement maîtriser l'incendie de Stocamine, alors même que ce risque n'avait pas été pris en compte dans le projet.

Un dossier de Laurent BODIN

**LIRE** La suite de notre dossier sur Stocamine dans nos éditions des dimanches 11 et lundi 12 septembre.

## REPÈRES

■ **1991** : le projet à Wittelsheim de centre de stockage de déchets de « classe 1 » pour la région Alsace et le centre de « classe 0 » pour la France métropolitaine obtient un avis favorable à l'issue de la première enquête publique.

■ **1992** : une nouvelle loi sur les déchets impose de nouvelles conditions. Elle introduit notamment le principe de réversibilité du stockage et son préfinancement. Dans le but de se mettre en conformité avec cette loi, les initiateurs ont réaménagé le projet et l'ont soumis à nouveau au processus administratif d'autorisation. Il obtient un nouvel avis favorable.

■ **Février 1997** : l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter est publié.

■ **Février 1999** : début de l'activité de Stocamine.

■ **10 septembre 2002** : l'incendie survient dans le bloc 15 de la mine Amélie II.

■ **15 avril 2009** : la cour d'appel de Colmar condamne l'ancien directeur Patrice Dadaux et l'entreprise en tant que personne morale.

■ **Juin 2010** : le ministre de l'Écologie annonce le lancement du processus de fermeture définitif de Stocamine.

■ **Septembre 2022** : vingt ans après l'incendie, l'enfouissement définitif des 42 000 tonnes de déchets restant en fond de mine, acté par l'État, est bloqué par la justice administrative.

# Un procès au goût amer

**La responsabilité pleine et entière de l'entreprise Stocamine et de son directeur dans l'incendie du 10 septembre 2002 a été reconnue par la justice. En revanche, le rôle du fournisseur de déchets, actionnaire à l'époque, n'a pas été examiné.**

Le tribunal correctionnel de Mulhouse, en 2008, et la cour d'appel de Colmar, en 2009, ont estimé que l'entreprise Stocamine et le directeur d'alors, Patrice Dadaux, étaient responsables de l'incendie. La cour d'appel a infirmé la relaxe du délit d'« avoir exposé les salariés de Stocamine et des MDPA, intervenus sur l'incendie, à un risque immédiat de mort ou d'infirmité permanente, en l'espèce un incendie aux fumées toxiques et mortelles ».

## La peine de l'ancien directeur allégée

Quelque 70 mineurs s'étaient portés partie civile. La cour d'appel a également déclaré l'ancien directeur de Stocamine, Patrice Dadaux, et l'entreprise, poursuivie en tant que personne morale, coupables de « mise en danger d'autrui par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité et de prudence ».

Si les juges de la cour d'appel ont donc estimé que la responsabilité des deux prévenus était pleine et entière dans l'incendie et ses conséquences, ils ont cependant allégué la

peine de Patrice Dadaux, remplaçant les quatre mois d'emprisonnement avec sursis, infligés en première instance, par une amende de 5 000 €.

À l'encontre de Stocamine, l'amende initiale de 5 000 € a été confirmée, les dommages et intérêts à verser solidairement par les deux prévenus à chacun des 70 mineurs exposés aux fumées toxiques passant de 1 500 à 120 €.

## Trédi-Séché, la grande absente du procès

« Outre la méconnaissance volontaire des règles autorisant le stockage, Patrice Dadaux, malgré les informations qu'il recevait de tou-



La responsabilité de l'entreprise Stocamine et de son directeur, Patrice Dadaux (à droite), a été reconnue par la justice. À la satisfaction des mineurs, notamment des délégués mineurs Francis Hamerla, Thierry Lapp et Jean-Claude Lostuzzo (de gauche à droite). Archives L'Alsace

tes parts (salariés, association, inspection des installations classées) a, de manière manifestement délibérée, violé les obligations particulières de sécurité imposées par l'arrêté préfectoral et interdisant l'acceptation de déchets pouvant être dangereux », ont estimé les juges de la cour d'appel de Colmar.

Le traitement judiciaire laisse cependant un goût amer aux mineurs qui auraient souhaité que Trédi-Séché, à l'époque actionnaire de Stocamine, s'explique sur les conditions dans lesquelles les déchets Solupack avaient été acceptés. C'est par l'intermédiaire de l'entreprise Sèche que les produits à l'origine de l'incendie ont été stockés à Wittelsheim.

# Le risque incendie exclu sans raison valable

**La gestion de l'incendie a été défaillante, notamment parce que le risque de feu n'avait pas été pris en compte.**

Stocamine, c'est l'histoire d'un incendie supposé impossible. Le risque avait, en effet, été totalement exclu dans les études d'impact du projet. « Les MDPA ont commis une grosse bêtise en racontant qu'il ne pouvait pas y avoir de feu. Officiellement, les déchets ne pouvaient pas prendre feu. Demeurant cependant le risque d'incendie d'un engin », expose Alain Rollet, directeur général des Houillères de Lorraine lors de l'incendie, puis liquidateur des MDPA. « C'était d'autant plus stupide que les déchets étaient stockés sur des palettes en bois, ce qui n'est pas le cas dans la mine de Herfa-Neurode, en Allemagne », précise Alain Rollet.

« Évidemment que, contrairement à ce qu'on nous avait dit, le risque d'incendie existait bien, entre la circulation des engins, 60 tonnes de palettes et cinq tonnes de matière plastique ! », abonde Jean-Claude Lostuzzo, délégué mineur lors de l'incendie.

## « L'utilisation d'eau, une erreur »

L'absence de prise en compte du risque de feu a été soulignée dans tous les rapports réalisés à la suite de l'incendie. « Nous n'avions pas de protection corporelle, mais un simple appareil respiratoire. Au to-



Pompiers et mineurs ont proposé des stratégies différentes lorsque le feu s'est déclaré le 10 septembre 2002. Archives L'Alsace/Serge REALINI

tal, 113 mineurs ont été intoxiqués en comptant les postes de nuit », rappelle Francis Hamerla, l'actuel délégué mineur. « L'utilisation d'eau pour éteindre le feu a constitué une erreur importante dans la gestion de l'incendie, qui a contribué à la mise en danger des personnes », a relevé, par la suite, le cabinet Degest, soulignant que les salariés sont intervenus pour combattre l'incendie « dans des conditions inadmissibles en termes de sécurité ». Les experts épinglaient « l'absence de dispositif de détection ou d'extinction dans les zones de stockage, une méconnaissance de la nature exacte des déchets, des équipements de protection inadaptés aux risques chimiques, des procédures d'intervention et de répartition des rôles floues entre MDPA et Stocamine... »

Depuis vingt ans, des exercices sont désormais organisés régulièrement pour coordonner les services de secours et d'incendie.

## L'ÉDITO

Laurent BODIN



### Stocamine : l'urgence à agir

Vingt ans après l'incendie survenu le 10 septembre 2002 à Wittelsheim, le dossier Stocamine est toujours ouvert. Il avait fallu deux mois pour éteindre le feu des produits Solupack qui a mis fin à l'exploitation du centre de stockage de déchets en fond de mine et, par la même occasion, à l'aventure des Mines de potasse d'Alsace. La fermeture minière est aussi une lente combustion puisque deux décennies n'ont pas suffi pour entrevoir la date de fin.

Les enjeux sont connus. Faut-il déstocker ou enfouir ? Dans les deux cas, où faut-il placer le curseur ? Après 20 ans d'atermoiements, l'État, par l'intermédiaire de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique du précédent gouvernement, avait tranché. La décision politique de confiner la totalité des 42 000 tonnes de déchets enfouis à Stocamine a été prise en janvier 2021. Elle n'est pas remise en cause mais empêchée par la décision de la Cour administrative d'appel de Nancy qui a cassé l'arrêté préfectoral autorisant le stockage définitif. Toute la procédure est relancée parce que l'instance administrative a jugé insuffisantes les garanties financières de l'État.

La gestion politique et juridique du dossier Stocamine est dramatique. Le dossier est bloqué, dans l'attente du bon vouloir du tribunal administratif. Lequel n'a pas conscience de la complexité de la situation s'agissant d'une mine qui se referme lentement. L'administration française a ses raisons que la raison ne connaît pas. Quelque 200 millions d'euros ont été dépensés depuis 2009 et la suspension des travaux coûte 70 000 euros par jour. Peut-être qu'au regard de ces éléments, le tribunal administratif pourrait-il considérer qu'il y a urgence à statuer sur un dossier qui ne ressemble à aucun autre ?

Avec 13 880 salariés après-guerre, les mines de potasse ont contribué à la richesse de l'Alsace et de la France. La gestion de l'après-Stocamine est un gouffre financier qui ne fait qu'aggraver la dette du pays. Chaque jour, le risque grandit qu'à l'impossibilité de déstocker en totalité, succède celui de ne pas pouvoir confiner en toute sécurité. Dans un sens ou dans un autre, il est vraiment urgent d'agir.

STOCAMINE

# Comment les déchets devaient perpétuer l'exploitation minière

Définitivement interrompue par l'incendie survenu le 10 septembre 2002 à Wittelsheim, l'activité de stockage de déchets en fond de mine par Stocamine à Wittelsheim symbolisait, dans les années 1990, l'espoir de perpétuer l'activité minière dans le bassin potassique.

« Un nouveau visage de la mine », tel était le slogan du projet Stocamine dans les années 1990. « Au service de l'environnement », pouvait-on lire sur les plaquettes explicatives du projet de stockage de déchets ultimes en fond de mine. Sur le papier comme dans les discours, le projet était séduisant. Et il a plu. « Elus, habitants, mineurs, nous y avons sincèrement cru, d'autant plus qu'on nous promettait une réversibilité », se souvient le conseiller départemental Pierre Vogt, maire de Wittelsheim de 1995 à 2001. « Il s'agissait de maintenir une activité minière à travers un site environnemental et minier que l'on nous promettait exemplaire », poursuit l'élu qui cite le « pôle de recherche en matière de dépollution des sites et de valorisation de résidus de traitement des eaux, un centre d'entreprise et d'innovation dédié à l'environnement, un parc d'entreprises ».

« Les Alsaciens pouvaient s'engouffrer d'être à la pointe de la technologie »

Les promoteurs de Stocamine promettaient 50 emplois au démarrage et 90 en 2004, sans compter



Stocamine, c'était la promesse de poursuivre l'aventure minière, de laisser deux puits ouverts. Archives L'Alsace/Thierry GACHON

ceux créés par les nouvelles entreprises. « Le projet a été perverti. Pourtant, on y croyait », reconnaît Jean-Pierre Hecht.

Le délégué syndical de Stocamine a longtemps défendu la création d'un centre d'enfouissement de déchets. Il n'est pas difficile d'imaginer son amertume vingt ans après l'incendie qui a mis fin à l'activité. « On a transformé le sanctuaire de nos grands-pères en poubelle. Les Alsaciens pouvaient s'engouffrer d'être à la pointe de la technologie. L'arrivée de Sécéd Environnement au capital de l'entreprise a tout changé.

J'étais un idéaliste, à côté de la plaque. Après l'incendie, je pensais qu'on déstockerait. Ce dossier est une trahison puisqu'il a toujours été dit à la population qu'en cas d'échec, on sortirait tout », défend Jean-Pierre Hecht.

2,8 millions d'euros de taxe minière pour la commune

Stocamine, c'était l'assurance d'une taxe minière de 2,8 millions d'euros par an pour la commune de Wittelsheim, dont les revenus fiscaux étaient inférieurs de 40 % à la

moyenne des villes de même taille (10 000 habitants). « L'ensemble du bassin potassique a suivi puisque seule Pfaffstatt, parmi les huit communes de l'intercommunalité, n'avait pas voté en faveur du projet, pour une raison minière », rappelle Pierre Vogt.

« Du fait de la réversibilité, l'inter-syndicale était favorable au projet Stocamine », abonde Jean-Claude Lostuzzo, l'ancien délégué mineur CGT, qui y voyait trois avantages : « Stocker des déchets ultimes inertes comme la loi en faisait l'obligation à chaque région, créer des em-

## REPÈRES

■ Découverte en 1904, la potasse d'Alsace a été exploitée à partir de 1910.

■ Construit en 1908, Amélie, à Wittelsheim, a été le premier des 24 puits forés.

■ Les Mines de potasse d'Alsace (MDPA) ont exploité onze mines.

■ Les MDPA ont employé, en 1948, jusqu'à 13 880 personnes, réparties comme suit : 182 ingénieurs, 1305 employés, 5847 mineurs de fond et 6546 ouvriers de jour.

■ Le matricule 13880 des salariés des MDPA a été embauché le 20 décembre 1948. Il s'agissait de Roger Weissenberger. Auteur de plusieurs ouvrages techniques qui font référence, il est considéré comme l'un des principaux historiens des mines de potasse.

■ De 222 salariés en 1910, l'effectif

des MDPA atteint 2752 personnes en 1914. Ils sont 8000 en 1920. De 1948 à 1963, les effectifs restent stables à hauteur de 12 000 salariés en moyenne. Ils chutent à 5800 en 1980, 2492 en 1995. En 2002, 684 mineurs sont encore actifs.

■ 567 millions de tonnes de minerai potassique ont été extraites de 1910 à 2002.



Les MDPA ont employé jusqu'à plus de 13 000 salariés après-guerre. Archives L'Alsace/Jean-François FREY

ploi et poursuivre l'activité minière du bassin potassique. « Ce projet suscitait plein d'espoirs car il semblait tenir la route. Personne n'a trouvé à y redire. Ce qui s'est passé ensuite prouve que les gens qui ont le pouvoir n'ont pas le savoir et que ceux qui ont le savoir n'ont pas le pouvoir. »

Les promesses du modèle allemand

Le projet Stocamine avait aussi pour but de doter la France d'un site de stockage comparable à celui de Herfa Neurode en Allemagne où la France exportait ses déchets ulti-

mes. « Depuis 1972, le producteur de potasse Kali und Salz avait créé une activité de stockage à côté de l'exploitation minière sans connaître aucun incident », soulignent les promoteurs du projet, ajoutant que « stocker en mine est considéré en Allemagne comme un facteur important de protection de l'environnement ». En la matière, les Français n'ont pas réussi à imiter les Allemands.

Un dossier de Laurent BODIN

LIRE La suite et fin de notre dossier sur Stocamine dans notre édition de ce lundi 12 septembre.

## Un premier projet d'enfouissement en 1972

Maire de Wittelsheim et cadre des MDPA, Émile Adelbrecht, se souvient du projet d'enfouissement voulu par le président du directoire d'EMC, Claude Cheysson, en 1972. Photo L'Alsace/L. BODIN



En 1972, Claude Cheysson, alors président du directoire de l'Entreprise minière et chimique, maison mère des MDPA, envisage de copier le modèle allemand de Herfa Neurode.

la mine Joseph-Else, mise hors service en 1966 », raconte Émile Adelbrecht.

« J'avais dit que ça tournerait mal »

Il se souvient que Cheysson, qui fut ensuite commissaire européen puis ministre de François Mitterrand, « voulait présenter ça comme une opération de reconversion de la mine aux 13 000 mineurs qui travaillaient alors dans le bassin potassique ». « Je ne pouvais pas m'associer à cette mascarade et j'ai été suivi par les autres maires du syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères du bassin potassique », poursuit l'ancien maire de Wittelsheim qui, vingt ans plus tard, tenta aussi de s'opposer à Stocamine. « Cela me valut beaucoup de critiques dans l'entreprise », confie Émile Adelbrecht, retraité depuis 1990. « J'avais dit que ça tournerait mal. Herfa Neurode est une cathédrale où les engins peuvent circuler. Ce n'est pas le cas des mines de potasse d'Alsace. »

## Un combat de vingt ans dans une relative indifférence

Une centaine de personnes a manifesté ce samedi à Wittelsheim pour exiger le déstockage total du site. S'ils ont, pour l'heure, réussi à empêcher le confinement définitif, les opposants à l'enfouissement des déchets à Wittelsheim n'ont jamais réussi à mobiliser la population.

Au plus fort de la mobilisation contre Stocamine, ils furent à peine 500 à manifester en 2019. Ce samedi, jour du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie, ils étaient une petite centaine, rassemblés devant le site à Wittelsheim à l'initiative du collectif Destocamine pour réclamer un déstockage total. Le sort des 42 000 tonnes de déchets enfouis à Wittelsheim par Stocamine est un long feuilleton administratif, politique et médiatique.

Pourtant, la greffe n'a jamais pris en termes de mobilisation, ni localement, ni nationalement. Le sujet était du pain béni pour Greenpeace. Pourtant, aucune mention de Stocamine ne sort du moteur de recherche du site internet de Greenpeace France. « On n'a pas compris. Pourtant, Stocamine et Bure, c'est le même combat », note Yann Flory, porte-parole du collectif Destocamine, opposant historique avec l'ancien mineur Étienne Chamick et Jean-Paul Barberot, délégué d'Alsace Nature. « Le terrain minier a toujours eu la culture de l'entre-soi. Le discours est de dire que les mines nous ont tout donné et



Une centaine de personnes a manifesté, ce samedi, devant le site Stocamine à Wittelsheim, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie survenu en fond de mine. Photo L'Alsace/Vincent VOEGTLIN

qu'on ne mord pas la main qui vous a nourri », poursuit Yann Flory qui a créé l'association Gaia Environnement lorsque le projet Stocamine a pointé son nez en 1989. « C'est vrai, la mobilisation n'a pas pris. Les élus ne nous ont pas aidés et on n'a jamais obtenu un débat national sur Stocamine », regrette Jean-Paul Barberot qui ajoute que « le patrimoine minier, c'est du bâti. Les MDPA ont joué là-dessus. »

« On a fait traîner l'affaire pendant vingt ans... »

« Nos fortes inquiétudes initiales se sont révélées justes », poursuit

Yann Flory qui rappelle que le projet a eu des partisans farouches chez les mineurs. « Ils voyaient la reconversion des mines avec 100 emplois promis. On parlait même de la possibilité d'organiser des visites au fond », indique le porte-parole du collectif Destocamine, né en 2010 après que les syndicats ont décidé de réclamer le déstockage de la totalité des déchets. « À l'origine, tous les syndicats étaient favorables au projet », souligne Jean-Paul Barberot, membre du collectif dont la composition (associations environnementales et de consommateurs, syndicats...) aurait dû être un gage de mobilisation.

« C'est gratifiant de se battre quand même. On a fait traîner l'affaire pendant vingt ans et on y croit encore un peu au vu des dernières décisions de justice », glisse Yann Flory. « On a la conscience tranquille. On se bat avec ce qui nous reste d'énergie », ajoute Jean-Paul Barberot. Et les deux hommes de reconnaître qu'avec le mouvement Extinction Rebellion, auteur d'une action spectaculaire au printemps, le combat pour le déstockage pourrait prendre une forme plus musclée.

PLUS WEB

Notre vidéo sur [www.lalsace.fr](http://www.lalsace.fr)

STOCAMINE

# Le stockage des déchets n'était pas viable économiquement

Le projet n'était pas viable économiquement : c'est là le péché originel du stockage de déchets en fond de mine à Wittelsheim. Les tonnages ont été surestimés tandis que les coûts n'ont pas permis à Stocamine d'être compétitive, notamment face à la concurrence allemande.

L'incendie du 10 septembre 2002 est la cause de l'arrêt de l'activité du centre de stockage en fond de mine à Wittelsheim. Mais « même s'il n'y avait pas eu l'incendie, Stocamine n'avait pas d'avenir », reconnaissent d'une même voix les partisans et les adversaires, anciens et présents, du projet de stockage des déchets ultimes à Wittelsheim.

« Si personne ne s'aventure à évoquer que l'incendie aurait pu avoir des causes non accidentelles, nombreux sont ceux qui considèrent que finalement, l'accident fut un mal pour un bien.

## Septembre 2003 : Stocamine jette l'éponge

Un an après l'incendie, en septembre 2003, le PDG de Stocamine, Yves Godédroy, annonce que « l'activité de mise en stock des déchets, suspendue par le préfet du Haut-Rhin après l'incendie, ne reprendra pas, quelles que soient les conclusions de la procédure pénale ». Les actionnaires de l'entreprise (IMC, la maison mère des Mines de potasse d'Alsace, et le groupe Sécchi qui a pris le contrôle de Tréfil) assurent fonder cette décision « uniquement sur des considérations économiques », précise Yves Godédroy.

L'explication avancée en 2003 par la direction de Stocamine est que « l'équilibre financier ne peut être atteint en raison de l'étroitesse du marché français de la classe 0 (déchets destinés à la mise en



Stocamine aura été une catastrophe environnementale mais aussi financière. Archives L'Alsace/Francis HELMEYER

mine), de la concurrence allemande et de celle des décharges de surface de classe 1 dont les coûts de revient sont sensiblement inférieurs ».

## Des surcoûts non prévus

Ce que confirme, vingt ans après, Alain Rollet, liquidateur des MDPA et de Stocamine de janvier 2009 à décembre 2018. « Le modèle Stocamine était économiquement moins performant que le modèle allemand. C'est

plus intéressant de vendre du sel que de la potasse, explique-t-il. Les normes européennes sur la qualité de sel de désneigement ont été redoublées plus sévères. Le sel de Stocamine ne répondait pas suffisamment aux exigences et ils ont par conséquent cherché les moyens de valoriser le sel en attaquant la couche à la côte -25 au lieu de -25 au départ. Or, les mines ne le savaient, ça se tenait moins bien. Il fallait boulotter beaucoup plus, ce qui augmentait beaucoup les coûts », indique Alain Rollet.

## La féroce concurrence allemande

L'ancien directeur général ajoute deux éléments supplémentaires au manque de compétitivité de Stocamine. « Les Français étaient habitués à exporter en Allemagne comme maintenant. L'administration française n'a plus donné d'autorisation nouvelle d'exporter les déchets pour faire tourner Stocamine mais certains ont continué à exporter en Allemagne, notamment des Refloms venant de sites d'incinération alsaciens. Les conditions économiques étaient favorables. Les Allemands sont très bons en business. Les exploitants des sites d'enfouissement en fond de mine comme Herfa Neudorf ont réussi à s'arranger avec les Verts et la population locale pour continuer leur activité de stockage démarrée il y a cinquante ans », conclut Alain Rollet.

En deux ans et demi d'exploitation, Stocamine a stocké 45 000 tonnes de déchets. Or l'entreprise tablait sur 40 000 tonnes par an. Le document de synthèse du dossier d'enquête publique, en 1996, prédisait que « 80 % de produits admis par Stocamine » seraient « d'origine alsacienne ».

## Un autre contexte politique

En 2003, lorsque les dirigeants de Stocamine annoncent la fin de l'activité, le contexte politique a changé. « Il n'apparaît pas que l'existence d'un stockage souterrain de déchets chimiques ultimes présente en caractère stratégique au niveau national », déclare Yves Godédroy. L'obligation faite à toutes les régions, par la loi de juillet 1992, de prévoir des centres de traitement de déchets industriels spéciaux et de déchets ultimes issus du traitement des déchets ménagers n'était plus d'actualité dix ans plus tard.

Un dossier de Laurent BODIN

## La CFTC interpelle les patrons des groupes parlementaires



Le collectif Destocamine a manifesté samedi pour réclamer le déstockage des déchets. Photo L'Alsace/Vincent VOGELIN

À l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie de Stocamine, les responsables de la CFTC du Haut-Rhin ont écrit aux présidents des groupes politiques à l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux députés haut rhinois et au ministre de l'Environnement, pour les sensibiliser à la question du devenir des déchets. Alain Kaufmann, le président, Christophe Fauser, le secrétaire général, et Roland Dubel, ancien mineur, les « appellent à la raison ». « Au nom du principe de précaution, constitutionnellement reconnu, nous exhortons l'État à prendre (enfin !) les seules vraies mesures qui s'imposent : déstocker ces produits qui représentent un danger pour la vie future sur l'ensemble du bassin rhénan. La responsabilité de l'État est aujourd'hui historique ! Il est encore temps de faire. La cause écologique est l'une des priorités du président de la République : ne serait-il pas temps de mettre en cohérence les intentions et résolutions écologiques du candidat Macron, avec des actes concrets du président Macron ? », interrogent les responsables de la CFTC du Haut-Rhin dans leur courrier aux présidents de groupes parlementaires à l'Assemblée nationale.

## La CFE-CGC réclame le confinement définitif

Contrairement aux autres organisations syndicales qui réclament le déstockage de Stocamine, la CFE-CGC des MDPA considère que « le confinement associé à des barrières ouvragées et accompagné de mesures de surveillance à l'issue de la fermeture des puits, est la solution qui présente toutes les garanties de préservation de la nappe phréatique en cas d'une remontée extrêmement improbable des saumures jusqu'au plancher de celle-ci ».

## « Cette gabegie va-t-elle se poursuivre ? »

Sous la plume de son président Claude Péruzel, elle soutient que « la manipulation des coils, plus ou moins détériorés, contenant les déchets lors d'un déstockage complémentaire, présenterait de gros risques miniers et chimiques pour les intervenants puis, en surface, des risques de pollution non négligeables lors de leur transfert dans d'autres sites de stockage ». « Pour en finir avec ce difficile et coûteux dossier, le confinement des déchets tel qu'il est envisagé constitue assurément la meilleure assurance du respect de la biodiversité et de la santé humaine », indique

le syndicat des cadres.

Les responsables de la CFE-CGC des Mines de potasse d'Alsace rappellent que « des sommes considérables, dépassant les 100 millions d'euros, à la charge du contribuable, pointées par la Cour des comptes, ont été dépensées ». « Elles ont servi notamment à financer de nombreuses études et expertises conduisant à l'innocuité et au bien-fondé du confinement. Elles sont cependant constamment remises en cause. La dernière en date, publiée en décembre 2019, a chiffré l'exigence insensée de la totalité du déstockage techniquement possible, c'est-à-dire à l'exception du contenu du bloc 13 jugé inaccessible, à plus de 450 millions d'euros supplémentaires. À présent, le dossier est emporté dans un imbroglio juridique condamnant à l'arrêt, pour une durée indéterminée, les entreprises mandatées sur le site. Stocamine doit verser des pénalités à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros par semaine. Indépendamment de ces dépenses, l'inaction de l'État continue à coûter plus de 20 millions d'euros par an. Quoiqu'il en coûte déjà trop, cette gabegie va-t-elle se poursuivre ? » interroge la CFE-CGC.

## Un gouffre financier qui se creuse

En trois ans et demi d'exploitation, Stocamine a perdu 16 millions d'euros. Et depuis douze ans, la facture dépasse les 200 millions d'euros.

Durant les trois ans et demi d'exploitation, de février 2019 à septembre 2003, Stocamine a perdu 16 millions d'euros selon un calcul de la Cour des comptes. « La viabilité financière du projet semble tout d'abord incompatible avec la mise en place d'un stockage réversible. Ce dernier suppose la mise en place de garanties – qui n'ont pas toujours été respectées – mais également des moyens pour assurer un éventuel déstockage, ce qui conduit par nature à détruire la viabilité financière du projet, soulignait, en 2018, la mission d'information parlementaire présidée par Vincent Thiébaud.

## « L'impératif économique semble avoir prévalu... »

La mission parlementaire notait également que « l'impératif économique semble avoir prévalu sur la garantie de réversibilité du stockage ». « Cela soulève la question du contrôle effectué par l'État lorsqu'un tel projet, exigeant un degré élevé de confiance, est porté par une entreprise ayant une perspecti-



L'entrée d'une cavité contenant les déchets, le 25 juin 2014. Archives L'Alsace/Thierry GACHON

ve de rentabilité. Il conviendrait notamment d'interroger avec rigueur la solidité du modèle économique initiallement proposé », notait encore la mission parlementaire dont les rapporteurs étaient les députés haut-rhinois Raphaël Schellenberger et Bruno Fuchs.

## Un fond de réversibilité vite abandonné

Pour assurer la mise en œuvre du retrait des déchets, l'arrêté préfectoral

du 3 février 1997 prévoyait la mise en œuvre d'un fonds de garantie. « Il a vite été abandonné », souligne l'ancien maire de Wittelsheim, Pierre Vogt. « Ce fonds a été construit proportionnellement au tonnage stocké, sur l'hypothèse d'un profit dégagé par l'entreprise qui permettrait de déstocker le site à la fin de l'arrêt d'exploitation », rappellent les parlementaires dans leur rapport. L'arrêté préfectoral de 1997 prévoyait que « le montant de ce fonds sera calculé de façon à per-

mettre la remontée des déchets en surface et leur traitement ». En 2015, ce sont 2,448 millions d'euros qui ont été reversés aux MDPA pour financer une partie des opérations de déstockage. Lesquels ont coûté 42,3 millions d'euros entre 2014 et 2017.

Depuis 2009, en cumulant les coûts de fonctionnement des MDPA/Stocamine, Tertretien minier les opérations de déstockage et de confinement, la facture atteint 200 millions d'euros.



La CFE-CGC estime que l'enfouissement définitif des déchets est la seule solution viable pour Stocamine. Archives L'Alsace/T. Gachon

TTA-G&M